



Sud-Solidaires BPCE

Section CEAPC

24, Rue du 24 février – 79000 NIORT

tel : 05.16.36.22.15 – 05.16.36.22.16

mel : sudceapc@yahoo.fr

www.sudbpce.com



SUDBPCE



DELEGUE-ES DU PERSONNEL POITOU-CHARENTES REUNION DU 22 Juin 2017

Gabriel Breuillat, Pierre Frey, Béatrice Jolly, Carole Le Royer, Christel Personne, Erwan Theret, Déléguée Syndicale **Sud-Solidaires**, Nathalie Paitreault

Le syndicat **Sud-Solidaires** demande que toutes les questions soient inscrites dans le compte rendu, même celles considérées par la direction comme ne relevant pas des DP.

*Conformément à l'article L2313-1 du code du travail de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise et de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle : vous trouverez ci-dessous les questions des délégués du personnel **Sud-Solidaires** :*

1/ Pourquoi sous pilot-perf, la performance globale n'est plus inscrite? [Pas dp](#)

2/ Dans notre société actuelle, où les familles recomposées se multiplient, pourquoi les collègues ne peuvent pas poser de jours de congés spéciaux pour les membres de leur belle-famille (beaux-enfants, beaux-parents et beaux-grand-parents ?) dans le cas de décès, mariage etc. [Les droits à congés pour événements familiaux](#) résultent de l'application du code du travail et des statuts du personnel des Caisses d'Epargne, qui n'étendent pas leur application à ces cas de figure. La CEAPC élargit toutefois cette application, [lien sous l'intranet](#). Pour les congés spéciaux posés sur une journée aménagée le décompte est de 1 jour. Précision : lorsqu'un tel événement a lieu pendant ses congés payés, le salarié ne peut utiliser ces congés spéciaux, ni prétendre à une prolongation de sa période de congé.

[Commentaires **Sud-Solidaires**](#) : Le droit aux congés résulte de l'application du droit du travail et du Statut du personnel

CEAPC. Ils peuvent être élargis au cas par cas par exemple pour décès de beaux-parents [étude faite par la GAP](#) ; ne pas hésiter à nous contacter si besoin dans ces situations.

3/ Le centre d'affaires d'Aytré le Boyard ne dispose des moyens permettant le tri sélectif ELISE et cela devait être prévu prochainement (en juin). A ce jour, rien n'est en place ; la direction peut-elle intervenir rapidement pour que le centre d'affaires en soit équipé pour jouer le jeu du recyclage ? [Il convient de solliciter le département logistique via SGM](#).

[Commentaires **Sud-Solidaires**](#) : C'est la troisième demande en DP depuis 1 an, la réponse aujourd'hui est de faire une demande SGM via Pascal BRANDEAU, à ce jour (juillet) toujours rien !

4/ Comment se fait-il qu'un CC ou GC n'aient pas eu d'entretien de carrière depuis 5 ans ? Le salarié peut solliciter directement le Chargé Emploi Compétences en charge de son suivi pour organiser un entretien de gestion de carrière.

Commentaires Sud-Solidaires : Le salarié peut lui-même demander un entretien de carrière avant les 5 ans et un entretien de compétences tous les deux ans.

5/ S'agissant des postes à pourvoir, pourquoi ces derniers ne sont-ils plus systématiquement ouverts à l'ensemble des collègues sous l'intranet ? Ex du secteur de la Rochelle ? Ils le sont : merci de remonter un cas précis

Commentaires Sud-Solidaires : d'après la direction plus de 99 % des postes sont publiés à méditer !!!!! Alors pourquoi pas 100% ??

6/ Comment doivent faire les collègues dans les agences équipées d'un Visio et d'une sonnette à l'entrée de l'agence pour pouvoir voir le client ? En effet les clients doivent appuyer longuement pour être « capturés sous image » ? N'y a-t-il pas une meilleure solution ? Pas dp

Commentaires Sud-Solidaires : C'est la meilleure solution trouvée, il faudra peut-être réfléchir à mettre un stickers près du Visio pour informer les clients !

7/ S'agissant d'une demande de crédit « eco ptz » sous Néo, serait-il possible de mettre à jour la liste des documents à fournir afin qu'ils soient en adéquation avec ceux demandés ensuite par le service crédits ? Pas dp

Commentaires Sud-Solidaires : la direction préconise de faire un mail au service concerné pour la mise à jour, alors qu'il serait beaucoup plus simple de lister l'ensemble des documents nécessaires sous l'intranet. Encore une fois aucune envie de la direction de faciliter le travail des collègues.

8/ La direction demande de positionner chaque contact dans l'agenda assorti d'un CRE. Si un contact ne débouche pas systématiquement sur une vente, le taux de concrétisation baisse ainsi que le taux de multi vente. Certains managers sont pourtant très attachés à ce critère. Est-il possible de supprimer tout simplement ce critère qui reste tronqué par l'objectif du taux de visite du portefeuille ? NON. Pour faire tourner le taux de visite du portefeuille : il faut qu'un membre de la relation soit vu, en rendez-vous (d'où le créneau sous l'agenda pour un rendez-vous en face à face comme pour un rdv téléphonique) et qu'un CRE soit fait dans la même journée.

Concernant le taux de concrétisation : si on rencontre bcp de clients et donc qu'on positionne bcp de rendez-vous, mais qu'on ne vend pas, il est normal que le taux de concrétisation soit impacté... C'est justement la capacité à concrétiser qui est évaluée...

Commentaires Sud-Solidaires : Non ce n'est pas possible, il faut obligatoirement un CRE, de plus cela démontre bien la vision de la direction, les critères s'annulant, diminuant ainsi le montant de la part variable. Vive les injonctions contradictoires de la CEAPC !

9/ Comment le collègue doit faire pour mettre en place la « bonne pratique » proposée lors de l'action coup de poing de mai, de simulation de prêt ou de réserve izi lors de la préparation de son entretien et ensuite téléphoner au client, sachant que cette opération n'est pas possible sans un DRC à jour ? Comment doit faire le collègue ? En cas de difficulté à hiérarchiser les priorités et à gérer l'ensemble des activités confiées, il convient de solliciter le manager pour un accompagnement.

Commentaires Sud-Solidaires : encore une fois la direction ne comprend pas ou ne veut pas comprendre la question. C'est pourtant simple, on demande d'expliquer la faisabilité de la bonne pratique ! Comment doit faire le collègue pour simuler une réserve izi ou un pp sans

un DRC à jour ? La réponse est : cela n'est pas possible ! Vive les injonctions contradictoires de la CEAPC ! Encore une fois !

10/ *Constat* : Le service crédit est depuis de trop nombreux mois sous pression d'une charge de travail que l'effectif en place ne peut résorber (1 mois de retard actuellement) dégradant le service client et compliquant la relation client/commerciaux. Afin de pallier à ces dysfonctionnements qui n'ont que trop duré, la réponse de l'Entreprise est de prôner la polyvalence des employés afin d'adapter les ressources à la charge de travail...et non l'inverse bien sûr !!!

1 Les collègues de l'assistance bancaire sont appelés à la rescousse - quid de la gestion des appels entrants des collègues des Agences ? Si Chloé est la seule réponse proposée par l'Entreprise pour suppléer l'assistance bancaire, comment se fait-il que les collègues des Agences n'y trouvent pas leur compte ?

La situation de délais de traitement des crédits immobiliers a nécessité un ajustement d'organisation temporaire au sein de la DSB BDD du site de POITIERS.

Ainsi, l'organisation spécifique mise en place pour réduire les délais d'édition a été la suivante :

- Affectation du 1er juin au 21 juin des 9 Collaborateurs de l'Assistance Bancaire basés à Poitiers sur la production crédits

- Renfort de 2 CDD complémentaires

Une communication spécifique a été réalisée :

- Notification publiée dans Cloé informant le réseau de la mobilisation de l'assistance bancaire et donc de la dégradation du taux d'appels servis

- Communication hebdomadaire des délais à l'identique des périodes estivales précédentes.

L'assistance Bancaire de Bordeaux a continué de répondre aux appels des collègues du réseau durant cette période transitoire.

Commentaires Sud-Solidaires : On déshabille Paul pour habiller Pierre, cela doit cesser ! Il ne suffit plus de transférer des collègues d'un poste à l'autre, il faut des embauches supplémentaires et des formations spécifiques pour palier à ses demandes fortes du réseau.

2 Plusieurs collègues en intérim ont évoqués à la fin de leur contrat de 3 mois leur souhait de ne plus jamais remettre les pieds au sein de la CEAPC et plus encore au service crédit ? S'agit-il d'une erreur sur le recrutement ou bien est-ce dû au mal être qui existe au sein de ce service ? Sont évoqués « pêle-mêle » un accompagnement souvent déshumanisé, l'utilisation intensive du « c'est comme ça » en réponse à des questions pour comprendre, les mises en cause individuelles dans des réunions collectives,...bref, une ambiance dégradée au mieux, pathogène au pire.... Pas dp

Commentaires Sud-Solidaires : Bien évidemment que la direction ne souhaite pas répondre à cette question, elle ne prend pas en compte la dégradation des conditions de travail, la souffrance des collègues, la charge de travail exponentielle et le stress occasionné ! Pourtant les faits sont là ! Seul 1 CDD est resté sur 5, cherchez l'erreur !

3 Comment et quand la polyvalence voulue par l'Entreprise, cumulée à la baisse des effectifs programmés viendront-elles à bout de ces dérives ? [Le projet d'aménagement d'organisation favorisant la polyvalence sera mise en œuvre à la rentrée](#)

Commentaires Sud-Solidaires : Jolie langue de bois et réponse en adéquation avec le comportement de la direction, circulez y'a rien à voir !

4. Les collègues des agences se sont retrouvés à utiliser l'outil MY WAY SANS AUCUNE FORMATION ET AVEC UNE ASSISTANCE BANCAIRE INJOIGNABLE. C'est peu dire également de la complexité du logiciel qui n'est pas du tout intuitif tel qu'on a bien voulu

nous le faire croire. A quelle date précise l'assistance bancaire sera à 100% de ses capacités d'écoute et d'aides pour les collègues du réseau. [C'est le cas depuis le 20 juin](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : ouf nous sommes sauvés ! Les 9 collègues sont donc revenus plus tôt que prévu sur leurs postes d'origine !

11/ Comment la direction peut elle expliquer qu'un DG ordonne à un DA d'ordonner aux CC de son agence de ne pas communiquer entre eux sur leurs objectifs individuels ? [Les objectifs sont individuels, chacun est libre de les communiquer ou non à ses collègues.](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : La direction ne répond pas à la question....question d'habitude ! Créer un climat de division, de stress dans les agences ne fais pas partie de la charte de management. Collègues en temps partiel vérifiez vos objectifs sous pilot perf, votre part variable en découle.

12/Pourquoi la direction a-t-elle confirmé que les ventes sous DEI faites par nos clients remontent bien dans le pilot perf du CC ou GC, alors que le marketing, via un mail de T.Dianna confirme que les ventes remontent dans les résultats de l'agence et non dans ceux du collègue ? Quid de la bonne réponse ! [Pas dp](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : Cela paraît anecdotique mais en off la direction déclare que c'est une erreur de la précédente réponse de la direction, les ventes ne remontent effectivement pas dans le pilot perf de CC et GC. A vérifiez si elles remontent à minima dans les ventes de l'agence, ou bien est ce tout « bonus » pour la caisse ; ces ventes ci n'étant pas comprises dans la part variable ?

13/ Pourquoi les commandes des étuis cartes bleues, ne sont pas disponibles sous docsourcing obligeant les collègues à

contacter le service marketing ? Pourquoi une commande globale par trimestre et non pas au fil des besoins clients ? [Pas dp](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : Si c'est DP, ce sont les conditions de travail. Lorsqu'un client a sa carte bleue et que l'agence n'a plus d'étui cela génère une très mauvaise image de la caisse et parfois des propos désobligeants envers les collègues. Pourquoi les étuis ne pourraient tout simplement pas être mis dans l'enveloppe avec les cartes comme c'est déjà le cas pour les Cartes Premier ?

En off, la direction précise que c'est un choix de l'entreprise. Les DA doivent prévoir à l'avance les ventes de CB, à eux de prévoir leur stock. Bon courage !

14/L'outil OPS à caractère obligatoire a-t-il été présenté en CE et au CHSCT ? [Pas dp](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : nous contacter pour plus d'informations.

15/Pourquoi les assistants et techniciens des services crédits n'ont-ils pas le droit d'interroger leurs collègues de l'assistance bancaire BDD Poitiers, de manière très ponctuelle, lorsqu'ils se trouvent sans réponses sur une question concernant leur activité, en l'absence de leur hiérarchie (gestionnaires de domaines, N+1, N+2). [Pas dp](#)

[Commentaires Sud-Solidaires](#) : La direction indique que cela n'est pas possible, qu'il y a toujours quelqu'un pour répondre. Et encore une fois si la question est posée, c'est qu'elle reflète une réalité.

16/Quels sont les moyens de formations élaborés pour les gestionnaires voir conseillers clientèle dans le réseau commercial mais aussi techniciens et assistants crédits DSB BDD afin d'avoir les connaissances nécessaires (besoin clients, montage d'un dossier conso-immo, conformité, réglementation...) ? Quelle est la durée de la formation ? Y'a-t-il des

remises à niveau selon l'évolution de la réglementation ? La formation, s'il y en a une, inclue-t-elle l'apprentissage de l'utilisation des outils informatiques nécessaires à cette activité ? [Nous vous invitons à consulter le plan de formation \(présenté dans le cadre des autres instances\).](#)

Commentaires Sud-Solidaires Vous pouvez consulter dans l'espace formation « My Formation », les formations qui sont à notre disposition et s'inscrire via son chef !

17/ Jacky ALLAIN (service crédit) a présenté à ses équipes, lors d'une réunion, en mars 2017, dans le cadre de l'adaptation de la réorganisation, le fait que les collaborateurs auraient des ateliers de formations d'une heure sur différentes thématiques relatives à l'activité crédits afin d'acquérir une polyvalence voulue par cette nouvelle organisation. A quelles dates ces formations auront-elles lieu ? De plus, est-ce que des heures de formations supplémentaires seront possibles si les personnes formées estiment qu'elle n'ont pas eu assez de temps pour intégrer certaines techniques plus complexes que d'autres, et si oui combien d'heures supplémentaires au maximum ? [Pas dp](#)

Commentaires Sud-Solidaires : Constat est fait une fois de plus, que la direction ne donne pas les moyens nécessaires aux collègues pour appréhender aux mieux les différents outils et la conformité en vigueur. Par contre elle sait taper sur les doigts dès lors que le collègue commet une faute !

18/ Jacky ALLAIN a présenté à ses équipes lors d'une réunion, en mars 2017, dans le cadre de l'adaptation de la réorganisation, le fait qu'il serait mis en place des contrats de tutorats « raisonnables » avec pour objectif une montée en charge rapide. Qu'est-ce qu'un contrat de tutorat raisonnable ? [Pas dp](#)

Commentaires Sud-Solidaires : il faut demander à Jacky ALLAIN l'explication du contrat de tutorat raisonnable !

19/Lors d'une absence non prévue d'un collègue (maladie,...) il est possible de mettre des messages d'absence sur l'outil « Outlook » et également sur My mevo (téléphone). Par contre, il est impossible sous DEI d'avoir cette fonctionnalité alors que les clients passent de plus en plus par la messagerie sécurisée. Comment y remédier ? [A ce jour, il n'y a pas de solution technique](#)

Commentaires Sud-Solidaires : Encore une bonne pratique proposée ! Dans l'attente de réponse du service concerné

20/Comment est pris en compte l'absence prolongée d'un collègue (plusieurs mois) dans le calcul de la part variable tant sur la partie collective (quadrimestre) que sur la partie individuelle (taux de visite du portefeuille, TBA...) alors que les ETP ne sont pas respectés.

Trouvez-vous normal que les collègues qui par conscience professionnelle et pour la satisfaction des clients font leur maximum et soient au final pénalisés à la fin de l'année. [Ils ne le sont pas : les objectifs peuvent être réévalués selon le contexte, après étude de la situation entre la ligne managériale et le département pilotage](#)

Commentaires Sud-Solidaires : Les objectifs peuvent être réévalués en fonction du taux de présence, le DA doit faire la demande au DG puis DR qui fera remonter au Marketing, ne vous laissez pas voler et faite la demande auprès de votre DA, et si cela s'avère nécessaire, contacter nous.

21/Une équipe volante de CC est-elle envisageable pour combler et palier aux absences prolongées de collègues ? [Pas de Commentaires](#) **Sud-Solidaires** : L'équipe volante existe dans d'autres Caisse d'Epargne mais ce n'est pas important pour la CEAPC !!

22/Les délégués du personnel Sud-Solidaires demandent à la direction la liste
Des postes vacants
Des congés maternité
Des CDD et intérimaires
Documents remis en séance.
[Extraction intranet, rubrique « ressources humaines »](#) [« gestion des emplois et des compétences »](#)
[« les offres CEAPC »](#) le 21/06/17 :

DELEGUE-ES DU PERSONNEL ADOUR REUNION DU 23Juin 2017

La délégation **Sud-Solidaires** : Annie DUHART, Philippe SEGAS, Florence TIXADOR

Nous vous rappelons que les délégués du personnel ont pour mission, conformément à l'article L2313-1 du Code du Travail de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise et de saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle

1°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent sur quels textes légaux s'appuie la direction pour refuser de répondre aux questions suivantes au prétexte qu'elles ne relèvent pas de la compétence des DP :

- **Question 3 du mois de septembre 2016** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** constatent que, lors de l'ouverture d'un contrat d'assurance vie à un client (jeune), s'il répond non au questionnaire devoir de conseil, il sort en C1 néophyte.
On ne peut donc pas lui ouvrir le contrat d'assurance vie.
Que doit faire le conseiller pour ouvrir quand même ce type de produit si le client le souhaite ?
Les réponses communiquées par ailleurs étant divergentes, les délégués du personnel **Sud-Solidaires** souhaitent qu'une réponse claire et précise soit donnée afin d'éviter une nouvelle fois que des salariés soient mis en porte à faux.
- **Question 1 du mois d'octobre 2016** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** constatent que, malgré l'intervention faite en séance, la réponse de la direction est incomplète et ne porte que sur une partie de la question 4 du mois de septembre 2015 sur la part variable des GC.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent donc la réponse à la deuxième partie de la question :

Pouvons-nous avoir les modalités précises de prise en compte des clients concernés par ces 2 segments dans le calcul du critère PV des GC?

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** se demandent comment faire évoluer ce critère si le changement de segment ne se fait qu'un an après la souscription ?

- **Question 3 du mois d'octobre 2016** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** ont constaté que depuis le 3 octobre 2016, il n'est plus possible de finaliser une vente OVAD par un envoi papier pour signature.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si une nouvelle procédure va être créée afin de continuer à vendre des produits à des clients distancés géographiquement qui ne disposent pas de mail, et ce, dans un souci de conformité.

- **Question 5 du mois d'octobre 2016** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si, quand un client souscrit sur l'espace « banque en ligne », la vente est bien rattachée au gestionnaire du compte client, et peut faire ainsi tourner le TBA et le pilot perf ?

- **Question 3 du mois de janvier 2017** : Tous les GC ont dans leur portefeuille des clients décédés pour lesquelles il ne reste pas non plus de conjoint dans l'entité. Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si ces entités-là entrent dans les relations potentiellement « à voir » par le GC ?

- **Question 4 du mois de janvier 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent que soient confirmés les dires de Mr FORET en comité d'entreprise quant à la neutralisation du retard pris par le service des prêts dans le traitement des prêts de fin d'année.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent confirmation que ces chiffres seront bien pris en compte pour le calcul de la part variable 2016.

- **Question 3 du mois d'avril 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi l'e-agence peut commercialiser tous les produits (sauf les contingents), alors que nous sommes restreints en agence ? Si cette possibilité existe pour eux, pourquoi ne pas la généraliser et éviter ainsi que des commerciaux se mettent en porte à faux, en voulant atteindre les objectifs fixés et en envoyant des contrats « papier » à des clients qui les retournent ultérieurement ou pas...

- **Question 1 du mois de mai 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** considèrent que la question 3 des questions **Sud-Solidaires** du 21 avril 2017 relève complètement de la compétence des DP dans la mesure où elle renvoie aux conditions de travail des salariés.

De plus, contrairement à ce que nous a répondu la direction en réunion en avril, l'e-agence dispose bien de procédures spécifiques qui lui permettent d'ouvrir bien plus de produits que nous ne sommes habilités à le faire en agence avec OVAD.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi les agences ne peuvent pas traiter de la même façon avec des clients qui ne peuvent se déplacer ou qui vivent trop loin de leur agence de rattachement ?

- **Question 4 du mois de mai 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi, dans le cadre de la formation « loi des finances », la direction a choisi de ne pas faire profiter les salariés d'un support papier. En effet, **Sud-Solidaires** fait remarquer depuis longtemps que les formations en e-learning ou classe virtuelle font que beaucoup d'informations sont oubliées et cette formation

particulièrement supporterait un support papier qui permettrait au salarié de pouvoir s'y référer.

- **Question 5 du mois de mai 2017** : La formatrice qui a dispensé la formation ayant confirmé que le document papier existe, les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demande que les salariés qui le souhaitent puissent y avoir accès, celui-ci pouvant leur être d'une grande aide lors des rendez-vous clients.
- **Question 8 du mois de mai 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi, depuis quelques temps, il faut signer un document visant à dire que les salariés ont bien reçu une information. Quel est l'intérêt d'avoir ce document signé ?
- **Question 9 du mois de mai 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent quel risque encourt le salarié qui refuserait de signer cette feuille ?
- **Question 10 du mois de mai 2017** : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi la note du 19/01/2017 sur l'évolution dans la gestion des MAD, n'est pas appliquée pour le personnel (elle n'est pas non plus appliquée pour les clients d'ailleurs).

Question 11 du mois de mai 2017 : Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent comment procéder, dans le cadre d'une ouverture d'assurance vie avec taux de frais dans délégation du DA, pour que le DA valide sa délégation, dans la mesure où la souscription bascule en HD sur la tablette. Comment prouver, en cas de litige, que le DA avait bien donné son accord.

Commentaires Sud-Solidaires : Cette question 1 reprend toutes les questions Sud auxquelles la direction a refusé de répondre au prétexte qu'elles ne relèvent pas de la compétence des DP. Nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation un peu simpliste des textes. En effet, la plupart de ces questions portent sur des sujets qui peuvent affecter la santé des salariés ainsi que leurs conditions de travail.

Nous allons consulter l'inspection du travail sur cette interprétation.

2°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si les salariés peuvent bénéficier de « l'offre collaborateurs » qui est sous intranet dans la rubrique RH « avantages sociaux – investissement immobilier avec e-sélection.

Si tel n'est pas le cas, l'avenant à l'accord sur les avantages au personnel datant quand même du mois d'août 2014, il serait peut-être temps que la rubrique RH soit mise à jour. **La rubrique intranet évoquée est actualisée**

Commentaires Sud-Solidaires : C'est faux !!!! La direction n'est vraiment pas pressée d'actualiser les données sur intranet !

3°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent également la mise à jour de la note sur les modalités de

prise de congés qui n'est pas non plus à jour depuis le début de l'année, notamment sur le calendrier des jours fériés et le nombre de jours libres. **C'est en cours**

Commentaires Sud-Solidaires : Il serait temps !!!! A fin juin, les données ne sont toujours pas à jour !

4°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent si le local DP situé à Atlantica au niveau des locaux IRP est destiné à être utilisé par les seuls DP d'Aquitaine ou par l'ensemble des DP ? **Il est accessible à l'ensemble des DP**

5°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi certains représentants du personnel se sont vus attribuer une habilitation spéciale leur permettant d'entrer sur le site de DAX ?

Pourquoi cette habilitation n'a pas été faite à tous les représentants du personnel ?

Ceci est d'autant plus important que nos réunions ont souvent lieu le vendredi et que le vendredi après-midi il n'y a personne pour ouvrir la porte. [Le dossier est en cours de traitement. L'ensemble des collaborateurs en CDI aura bien accès à terme à l'ensemble des sites administratifs](#)

Commentaires **Sud-Solidaires** : Une fois de plus, la réponse ne correspond pas vraiment à la question !!! Certains privilégiés peuvent accéder à DAX et les autres attendent devant la porte.

Si les badges ne fonctionnaient pas, il aurait mieux valu conserver le système qui permettait d'entrer sur le site de DAX en attendant que le nouveau fonctionne. Une fois de plus, on a mis la charrue avant les bœufs !!!

6°) Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi certains salariés qui ont suivi la classe virtuelle "CVLASSAUTO - L'OFFRE « Assurances AUTO » ont pu télécharger à l'issue de la formation, un document synthèse des éléments vus au cours de la formation, et pas les autres.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi, en fonction des animateurs, tous les salariés n'ont pas droit aux mêmes documents ?
[Tous les salariés ont bien eu accès à ce](#)

[document qui était à disposition dans le e-learning à réaliser avant le suivi de la classe virtuelle. Le document a également été donné dans le cadre de l'HDJ du 15/06 sur la nouvelle offre auto et est toujours à disposition sur le site de la mise en marché présenté lui aussi dans le cadre de cette HDJ.](#)

Commentaires **Sud-Solidaires** : On l'a dit assez souvent, il est tellement compliqué de trouver l'information sur intranet que les salariés capitulent ! Quant à l'HDJ, beaucoup d'entre nous ont suivi la classe virtuelle avant le 15/06.

7°) Suite à la question 4 du mois de mai 2017 sur l'obtention d'un document à l'issue de la formation « loi des finances », les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi certains salariés ont eu la possibilité de télécharger ce document à l'issue de la formation, et pas les autres.

Les délégués du personnel **Sud-Solidaires** demandent pourquoi il existe des différences entre les documents fournis aux salariés. [Le support va être ré-adressé à l'ensemble des participants](#)

Commentaires **Sud-Solidaires** : ou bien être adressé tout court car, là aussi, certains privilégiés ont eu un document à l'issue de la classe virtuelle et les autres n'ont rien eu. Pourquoi des différences de traitement entre les salariés ?????



J'ADHERE !

A RETOURNER A :

- VOTRE CORRESPONDANT LOCAL **SUD-SOLIDAIRES BPCE SECTION CEAPC**
- OU A **SUD-SOLIDAIRES BPCE SECTION CEAPC 24, RUE DU 24 FEVRIER 79000 NIORT**
- OU A **SUD-SOLIDAIRES BPCE 27, RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 PARIS**

J'ADHERE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

NOM.....
PRENOM.....
SEXE.....DATE DE NAISSANCE.....
ADRESSE PERSONNELLE.....
.....
MAIL PERSONNEL.....
NOM DE L'ENTREPRISE.....
ADRESSE DE L'ENTREPRISE.....
.....
CLASSIFICATION.....NUMERO SALARIE.....
COTISATION TRIMESTRIELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....
.....
JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.
LE.....A.....
SIGNATURE

Ton adhésion permet ton inscription sur la liste de diffusion des communications de *Sud-Solidaires BPCE* section CEAPC, sauf avis contraire notifié de ta part (accord du 22 sept 2009 sur le droit des IRP et des OS).

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES

Je soussigné(e),.....
Autorise le syndicat *Sud-Solidaires BPCE* à prélever, sans autre avis et jusqu'à révocation de ma part, le montant de ma cotisation syndicale sur mon compte (*Joindre un RICE)
Fait àle.....

Signature